



ASSEMBLÉE NATIONALE DE MAURICE

COMMUNIQUÉ

Commission Spéciale sur l'Introduction du "Kreol Morisien" dans les Délibérations de l'Assemblée nationale

Le public est informé par la présente que l'Assemblée nationale a nommé une Commission Spéciale pour examiner l'introduction et l'utilisation du "Kreol Morisien" dans les délibérations de l'Assemblée nationale, ainsi que les questions accessoires y afférentes.

La motion portant création d'une Commission Spéciale se lit comme suit –

« La présente Assemblée décide qu'une Commission Spéciale de l'Assemblée, composée de membres nommés par Madame la Présidente, soit mis en place afin d'examiner l'introduction du "Kreol Morisien" dans les délibérations de l'Assemblée nationale, et les questions accessoires y afférentes, avec le pouvoir, à cette fin, de convoquer des personnes, de demander des documents et des registres, y compris le Rapport du Comité Directeur, présidé par Madame la Présidente, sur l'introduction proposée du "Kreol Morisien" à l'Assemblée nationale, en date du 12 mars 2026, et de nommer un nombre de conseillers spécialisés à cet effet et de faire des recommandations appropriées. »

La composition de la Commission Spéciale est la suivante –

1. L'hon. Mme Marie Arianne Navarre-Marie, Députée, Vice-Première Ministre, Ministre de l'Égalité des Genres et du Bien-être Familial (**Présidente**)
2. L'hon. Christian H. Duval, Député, Ministre du Tourisme
3. L'hon. Muhammad Reza Cassam Uteem, Député, Ministre du Travail et des Relations Industrielles
4. L'hon. Dr Mahend Gungapersad, Député, Ministre de l'Éducation et des Ressources Humaines
5. L'hon. Mme Marie Genevieve Stephanie Anquetil, Députée, Whip en Chef du Gouvernement
6. L'hon. Kuvalayan Kugan Parapen, Député, Ministre délégué de l'Intégration Sociale, de la Sécurité Sociale et de la Solidarité Nationale
7. L'hon. Mme Joanna Marie Bérenger, Députée, Whip de l'Opposition
8. L'hon. Adrien Charles Duval, Député
9. L'hon. Jean-Francisco François, Député
10. L'hon. Chitraduthsing Lukeeram, Député
11. L'hon. Kaviraj Rookny, Député

La Commission Spéciale invite par la présente des représentations écrites, des pétitions ou des mémoires de personnes et/ou d'institutions intéressées concernant l'introduction et l'utilisation du "Kreol Morisien" dans les délibérations de l'Assemblée nationale et les questions accessoires y afférentes.

Ces représentations écrites, pétitions ou mémoires peuvent porter, entre autres, sur l'utilisation du "Kreol Morisien" lors des délibérations parlementaires ; la procédure et la pratique parlementaires ; les considérations linguistiques et terminologiques ; le Hansard et le Compte rendu officiel ; la transcription, la traduction et l'interprétation ; la radiodiffusion et le sous-titrage ; l'accessibilité des délibérations parlementaires ; et toute autre question pertinente aux travaux de la Commission Spéciale.

Les représentations écrites, pétitions ou mémoires doivent être soumis au plus tard le **22 septembre 2026**.

La Commission Spéciale peut, le cas échéant, inviter des personnes, des institutions, des universitaires, des sociolinguistes, des experts juridiques ou parlementaires et d'autres parties prenantes à déposer devant elle ou à l'assister de toute autre manière dans ses délibérations.

Les délibérations de la Commission Spéciale se tiendront à huis clos. Tous les documents soumis et les preuves recueillies seront traités conformément aux règles et pratiques applicables de l'Assemblée nationale.

Toute correspondance doit être adressée au **Clerk de l'Assemblée nationale, Parliament House, Port Louis**, avec la mention « **Commission Spéciale – Introduction du "Kreol Morisien" dans les délibérations de l'Assemblée nationale** » sur l'enveloppe ou par courriel à committee@govmu.org .

Assemblée nationale
Parliament House
PORT LOUIS

01 septembre 2026